

## CONVENTION DE CESSION DE TERRAIN

### Entre d'une part

La société civile de construction vente dénommée CLOS ASTIER, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège est à SAINT-ETIENNE (42000) 6 rue de Molina, identifiée au SIREN sous le numéro 842643322 et immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, représentée par son représentant légal la société dénommée INOVY, ladite société étant représentée par Monsieur NUIRY Jérôme, son Président

« le vendeur »

### et d'autre part

La commune de MONTBRISON, représentée par Christophe BAZILE son Maire en exercice dûment habilité à signer cette convention par délibération du Conseil Municipal du

« l'acquéreur »

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la création d'un cheminement piétonnier et de l'alignement avenue de Saint Etienne, la SCCV CLOS ASTIER cède à la commune de MONTBRISON les parcelles de terrain cadastrées AK 825, AK 826 et AK 830 d'une superficie de 343 m<sup>2</sup>.

ARTICLE 2 : Cette cession est faite au prix de 6 € le m<sup>2</sup>.

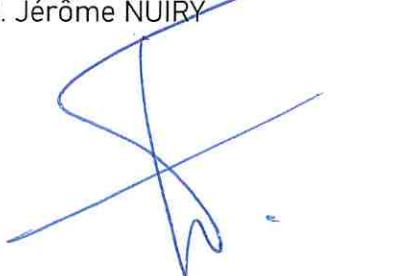
ARTICLE 3 : La présente transaction sera approuvée en conseil municipal et régularisée par acte administratif dont les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

Fait à MONTBRISON en deux exemplaires

Le

*14/11/25*

La SCCV CLOS ASTIER  
M. Jérôme NUIRY



Le

Le Maire  
Christophe BAZILE

